Commission des libérations conditionnelles du Canada
Parole Board of Canada

Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2020

Canada

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par la Directive sur les normes comptables, GC 4400 Rapport financier trimestriel des ministères. Il devrait être lu de concert avec le Budget principal des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses.

Un sommaire décrivant la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC), sa raison d'être et ses responsabilités essentielles peuvent être retrouvés dans la Partie II du Budget principal des dépenses.

Le rapport trimestriel, n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'État des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la CLCC accordées par le Parlement et celles utilisées par le ministère. Les autorisations comprennent les montants accordés dans le cadre du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses (au besoin) pour l'exercice financier 2020-2021 et tous les revenus disponibles et utilisables jusqu'à la fin du trimestre. Ce rapport trimestriel a été préparé à l'aide d'un référentiel d'information financière à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière relatifs à l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous aux fins d'élections générales, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, dans certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est réputé être un crédit ouvert pour l'exercice au cours duquel il est émis.

La CLCC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Lorsqu'on compare au même trimestre l'an dernier, les autorisations depuis le début de l'année de la CLCC pour le premier trimestre ont diminué, passant de 47,4 M $ à 47,3 M $ (soit de 0,1M $).

Comme le démontre la Figure 1, la CLCC avait dépensé près de 25 % de ses autorisations de dépenser à la fin du premier trimestre, ce qui est semblable à l'an dernier (24 %).

Dans l'ensemble, les dépenses sont restées stables bien que les dépenses de personnel aient augmenté en raison de l'augmentation de 20 % à 27 % du taux du Régime d'avantages sociaux des employés. Cette augmentation a été compensée par une réduction liée aux impacts de la pandémie COVID-19 des recettes et des dépenses (voyages et services professionnels).

Figure 1 – Dépenses du premier trimestre comparées aux autorisations annuelles

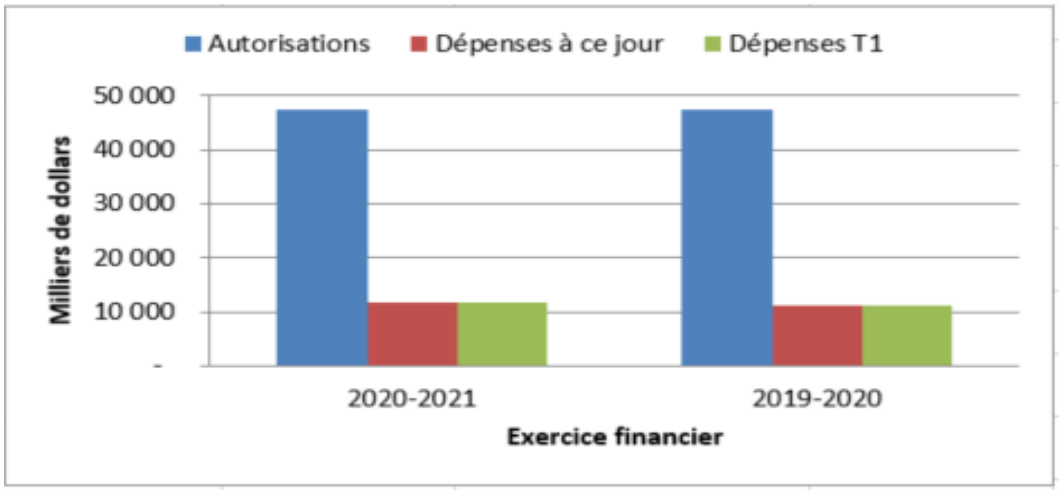

Risques et incertitudes

La CLCC exerce ses activités dans un environnement dynamique et complexe qui exige de sa part de l'efficacité, de la souplesse et de l'innovation. Elle s'appuie sur la gestion intégrée des risques, y compris sur le Profil organisationnel des risques qui est mis à jour tous les ans, pour cibler les défis et les possibilités, et s'y adapter.

Les principaux risques de la CLCC sont les suivants :

- Il y a un risque que la prise de décisions fondées sur des données probantes soit compromise par un éventail de facteurs.
- Il y a un risque que les principales activités et fonctions soient affectées, si la CLCC n'est pas à même de recruter et de conserver les membres de son effectif et de renforcer leurs compétences et leurs capacités, tout en veillant au maintien d'un milieu de travail sain et respectueux.
- Il y a un risque que les technologies de l'information, ainsi que la capacité et les activités en matière de gestion de l'information de la CLCC, ne répondent pas à ses besoins changeants et croissants.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

En 2017, la Loi sur les frais de service est entrée en vigueur et a remplacé la Loi sur les frais d'utilisation. Elle a imposé de nouvelles exigences aux ministères qui imposent des frais d'utilisation, notamment l'obligation d'augmenter les frais sur une base annuelle en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC). Les premières augmentations annuelles de l'IPC devaient commencer en 2019-2020, à une date anniversaire choisie par le programme. La CLCC a choisi le 31 mars 2020 comme date de mise en œuvre pour faire passer les frais d'utilisation pour les suspensions de dossiers de 631,00 $ à 644,88 $.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Sylvie Blanchet	Anik Lapointe, CPA, CGA
Présidente par interim	Dirigeante principale des finances

Ottawa, Canada

État des autorisations (non vérifié)

	Exercice 2020-2021 (En milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021[1]	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programmes	47 523	10 408	10 408
Revenus nets en vertu d'un crédit [2]	(5 645)	0	0
Dépenses de programmes nettes totales	**41 878**	**10 408**	**10 408**
Autorisations législatives budgétaires – Contribution au régime d'avantages sociaux des employés	5 444	1 361	1 361
Autorisations totales	**47 322**	**11 769**	**11 769**

	Exercice 2019-2020 (En milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020[1]	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programmes	47 422	10 803	10 803
Revenus nets en vertu d'un crédit [3]	(5 645)	(1 022)	(1 022)
Dépenses de programmes nettes totales	**41 777**	**9 781**	**9 781**
Autorisations législatives budgétaires – Contribution au régime d'avantages sociaux des employés	5 613	1 403	1 403
Autorisations totales	**47 390**	**11 184**	**11 184**

[1] N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

[2] Le montant des revenus affectés aux dépenses déclarées dans le Budget principal des dépenses est basé sur un montant estimé de 11 663 demandes acceptées multiplié par la part des frais d'utilisation de 644.88 $ qui peuvent être redépensés par la CLCC (484 $).

[3] Le montant des revenus affectés aux dépenses déclarées dans le Budget principal des dépenses est basé sur un montant estimé de 12 000 demandes acceptées multiplié par la part des frais d'utilisation de 631.00 $ qui peuvent être redépensés par la CLCC (470 $).

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié)

	Exercice 2020-2021 (En milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2020	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	42 229	11 530	11 530
Transports et communications	2 935	91	91
Information	94	1	1
Services professionnels et spéciaux	6 161	71	71
Location	219	27	27
Services de réparation et d'entretien	623	3	3
Services publics, fournitures et approvisionnements	262	7	7
Acquisition de matériel et d'outillage	436	18	18
Autres subventions et paiements	8	20	20
Dépenses budgétaires brutes totales	**52 967**	**11 769**	**11 769**
Moins revenus nets en vertu d'un crédit:			
Revenus nets en vertu d'un crédit	5 645	0	0
Dépenses budgétaires nettes totales	**47 322**	**11 769**	**11 769**

	Exercice 2019-2020 (En milliers de dollars)		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses			
Personnel	42 297	11 362	11 362
Transports et communications	3 000	543	543
Information	223	4	4
Services professionnels et spéciaux	5 036	229	229
Location	200	22	22
Services de réparation et d'entretien	1 023	5	5
Services publics, fournitures et approvisionnements	287	24	24
Acquisition de matériel et d'outillage	948	5	5
Autres subventions et paiements	21	12	12
Dépenses budgétaires brutes totales	**53 035**	**12 206**	**12 207**
Moins revenus nets en vertu d'un crédit:			
Revenus nets en vertu d'un crédit	5 645	1 022	1 022
Dépenses budgétaires nettes totales	**47 390**	**11 184**	**11 185**